

AVIS AU PUBLIC

Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

Classe 1

Il est porté à la connaissance du public qu'aux fins des autorisations prévues par la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois a sollicité une autorisation relative à des procédés de travail pouvant occasionner des inconvénients pour le voisinage ou l'environnement, au stockage et à l'utilisation de déchets et chantier autre, sur le site du Centre Logistique de l'Infrastructure Ferroviaire, sis Z.A.E Wolser F570 à Bettembourg, inscrit au cadastre de la commune de Dudelange, section B de Burange, numéro 2049/6357, ainsi qu'au cadastre de la commune de Bettembourg, section A de Bettembourg, numéro 2221/9718.

La demande et les plans afférents sont déposés à l'inspection du public du **14 au 28 juillet 2026**, à la réception de l'Hôtel de Ville de Bettembourg, pendant les heures d'ouverture habituelles, ainsi qu'au secrétariat communal de la Ville de Dudelange, sur rendez-vous.

Toute **réclamation écrite éventuelle** doit être adressée aux collègues des bourgmestre et échevin·es des communes de Bettembourg et de Dudelange du **14 au 28 juillet 2026**.

A l'expiration de ce délai, toute personne intéressée pourra présenter **ses observations orales, le mercredi 29 juillet 2026 de 14.00 à 16.00 heures** à la réception de l'Hôtel de Ville de Bettembourg ainsi qu'au secrétariat communal de la Ville de Dudelange, sur rendez-vous.

Dudelange, le 14 juillet 2026

Les collègues des bourgmestre et échevin·es

de la Ville de Dudelange,

Dan Biancalana, bourgmestre

Loris Spina, Josiane Di Bartolomeo-Ries,
René Manderscheid, Claudia Dall'Agnol,
échevin·es

de la Commune de Bettembourg,

Jean Marie Jans, bourgmestre

Josée Lorsché, Gusty Grass,
Alain Gillet, échevin·es